

Energie & Développement étudié cette possibilité à partir d'un échantillon de 10 communes avec l'aide du programme Elena Belfius

Sur base de l'analyse des potentiels de réduction des consommations dans ces 10 communes wallonnes à savoir : Amay, Enghien, Mouscron, Clavier, Couvin, Sivry Rance, Virton, Mont St Guibert, Philippeville, Hastière, nous avons pu constater que sur base de prêt de longue durée 30 ans il est possible d'assurer **l'autofinancement** des travaux nécessaires par les économies d'énergie. Mais ces financements ne sont possibles qu'avec les subventions qui sont octroyées aux communes à travers une succession d'appel à projet. Ces appels à projets sont décidés chaque année par les Gouvernements successifs de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Energie & Développement Local a dégagé de ce travail des observations et des propositions très concrètes.

1. OBSERVATIONS



UN ÉNORME GASPILLAGE D'HEURES DE TRAVAIL...

La succession d'appels à projet des autorités publiques wallonnes et de la fédération Wallonie-Bruxelles réclame un énorme travail administratif pour des agents communaux. Ces appels à projet sont des concours car les budgets sont limités ! Donc il s'agit de constituer des dossiers de plus en plus détaillés, avec des critères de sélection différents d'un appel à projet à l'autre, des logiciels de calculs de déperditions différents et des analyses de comptages d'émissions de CO2 liés aux travaux et aux types de matériaux utilisés, différents !

COMPLEXITÉ DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Les procédures d'appels à projet, de constitution des dossiers, de la sélection des projets et des modalités de paiement amènent des agents communaux à occuper complètement leur temps de travail à ce suivi administratif. Le temps de travail qui devrait être axé sur pour les appels d'offre et le suivi des audits de chaque bâtiment du travail d'un auteur de projets pour réaliser les plans les cahiers de charges, les permis d'urbanisme et pour suivre l'entreprise lors de la réalisation effective des travaux, est réduit à peau de chagrin. Cette complexité administrative empêche les communes de planifier et de réaliser en quelques années correctement les rénovations énergétiques de tous leurs bâtiments communaux, alors que cet objectif est inscrit dans leur PAEDC Plan d'Actions Energie Durable et Climat, plan transmis à la Convention des Maires au niveau européen.

CONTEXTE FINANCIER ET INERTIE GÉNÉRALE

Certes les économies d'énergie sont variables en fonction des caractéristiques du bâtiment, des comportements des occupants, des variabilités météorologiques, ...et des prix de l'énergie ! Mais vu la situation financière des communes et des autorités publiques chargées de les aider, vu le déficit général des finances publiques, cette manière de fonctionner maintient les communes dans une inertie qui leur coûte de plus en plus cher vu les hausses des prix de l'énergie. Ce qui amplifie encore plus l'impasse financière dans laquelle elles se trouvent. Impasse pour chaque commune, mais aussi, qui dénote d'un manque d'efficacité pour les autres niveaux de pouvoirs eux aussi engager par des objectifs de réduction de leurs émissions de CO2 pour l'ensemble de leur secteur.

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE

La Wallonie dispose de plusieurs acteurs offrant des services d'accompagnement des communes pour mener ce travail d'étude et de suivi des travaux de rénovation énergétique. Renowatt et plusieurs intercommunales réalisent ce travail. Mais force est de constater que ce sont des processus qui ne prennent en charge que les bâtiments communaux les plus énergivores. Que les processus de concrétisation de ces chantiers déresponsabilisent les élus et agents communaux. Certes la majorité d'entre eux sont tout content de déléguer une partie de ce travail, vu le peu de moyens humains et financiers dont disposent d'une commune, mais les résultats sont décevants quant à l'ampleur que devrait prendre ce vaste chantier. Renowatt et les intercommunales pourront devenir autrement plus efficaces si les communes POLLEC ont accès à ce mode de financement et établissent leur plan de rénovation à réaliser sur 5 à 6 ans !

LA VOLONTÉ POLITIQUE D'ALLER VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE

Le programme POLLEC a permis d'amener quasi toutes les communes de Wallonie à établir des plans de réduction de gaz à effet de serre à partir des ressources locales de l'ensemble de leur territoire : efficacité énergétique dans les bâtiments privés et publics, développement du potentiel d'énergie renouvelable à partir des ressources naturelles locales, transfert des modes de transport, adaptation du territoire aux effets du réchauffement climatique. Ces plans concrets chiffrés par commune sont l'un des vecteurs pour la concrétisation des objectifs européens en matière de neutralité carbone. L'impact économique de l'ensemble des investissements à réaliser peut-être un volet important de la d'une relance économique et de transition économique compatible avec l'enjeu climat. Mais les modes de financement et d'organisation sont complètement inadaptés pour concrétiser ces plans de développement local durable.

2. PROPOSITIONS

DES FINANCEMENTS ADAPTÉS À COURT TERME POUR DES COMMUNES VOLONTAIRES

Vu les effets positifs en cascade pour les communes, les pouvoirs publics subsidiant, la qualité de vie des citoyens, les créations d'emplois, la cohérence de ces grands chantiers avec les objectifs climatiques fixés par les communes les autorités régionales fédérales et européennes, il est indispensable de mettre en place un nouveau mode de financement mieux adapté pour la réalisation effective de ces travaux.

Chaque commune devrait pouvoir faire un marché public de financement aux conditions suivantes :

- La commune s'engage durant 30 ans à :
 - travailler exclusivement avec une seule banque – celle qui obtiendra le marché de financement – pour l'ensemble de ses bâtiments
 - reverser toutes les subventions obtenues des pouvoirs subsidiant liés aux rénovations des bâtiments à la banque qui aura obtenu le marché et ce durant les 30 ans.
 - tenir au courant la banque des différentes étapes de concrétisation : réalisation des audits, des plans, des plans et cahiers de charges des demandes de permis et des différentes étapes de la réalisation des travaux.
 - installer un mode digital de suivi des consommations d'énergie dans chaque bâtiment et des systèmes de régulation pour éviter tous effets de rebonds



- communiquer à la banque un rapport annuel sur les économies d'énergie obtenues
- rectifier les plans et cahier de charges des bâtiments si des augmentations de prix des matériaux et équipements sont observés lors des appels d'offre travaux, en vue de maintenir le coût total des investissements prévus lors de l'accord sur le financement avec la banque. L'adaptation des plans et cahiers de charges pour respecter le budget global prévu devra être stipulé dans l'appel d'offre vers les auteurs de projet soit les architectes et leurs partenaires ingénieurs pour les techniques spéciales., à eux de faire preuve de créativité pour atteindre l'annulation du recours aux combustibles fossiles tout en évitant toutes dépenses superflues et donc réduire certains postes d'investissements dans leurs projets

- La banque qui obtient le marché de financement s'engage durant 30 ans à :
 - offrir à la commune un financement à taux fixe,
 - offrir un financement avec paiement **uniquement** des intérêts **durant la réalisation**: des audits, des plans cahiers de charges et des travaux. **Puis**, un an après travaux, lorsque la commune a effectivement atteint les économies d'énergie escomptées la commune rembourserait **le capital et les intérêts**.
 - faire les avances sur les subventions obtenues et à obtenir dans les années à venir et ce durant 30 ans
 - accompagner les services techniques de la commune pour
 - > l'élaboration des cahiers de charges pour les audits, l'auteur de projet, les travaux
 - > la sélection des candidats : auditeurs, architectes, entreprises générales
 - > le suivi des audits, des plans et cahier de charges
 - > le suivi des travaux



✓ Les avantages pour les communes :

- les travaux peuvent se faire par le financement de ce prêt global pour tous les bâtiments à un taux fixe
- le remboursement du financement est garanti, pour une partie par les économies d'énergie, pour une autre partie par les subventions obtenues par la commune au fur et à mesure durant 30 ans
- la course aux dossiers de subventions ne s'arrêtent pas certes mais elles est étalées dans le temps. Elle ne vient plus perturber le travail technique de rénovation, seul un service administratif de la commune assure l'élaboration des dossiers et leurs envois, dossiers qui pourront être étoffé par un reportage sur les travaux réalisés et les performances énergétique obtenues.
- Le travail administratif des agents communaux peut être fortement simplifié :
 - Un seul marché public de service pour la réalisation des audits
 - Un seul marché public de service pour un architecte : plan cahier de charges permis
 - Un seul marché public de travaux pour désigner une seule entreprise générale

Pour renforcer l'ancrage local pour des raisons aussi de bilan carbone les cahiers de charges de ces trois marchés inciteront les soumissionnaires à travailler avec des entreprises locales.



✓ Les avantages pour la banque qui obtiendra le marché de financement :

En établissant ce type de financement la banque participe à l'activation de l'ensemble de la vie économique qui en retour aura des répercussions positives pour la banque elle-même. Si l'on fait l'hypothèse que sur 262 communes wallonnes 25% soit 65 communes investissent dans l'ensemble de leur bâtiment en moyenne pour 25 millions d'euros, le total sera de 1,625 milliards dans le 3 ans à venir ! Or selon le bureau du plan¹ 1 millions d'Euros investit dans le secteur du bâtiment génère 12 emplois temps plein directe et indirecte soit 19.500 emplois ! L'impact économique global est donc évident.

✓ Les avantages pour les pouvoirs subsidiant :

Malgré des budgets annuels limités le financement des travaux pourra se faire et les dépenses liées à l'octroi des subventions seront étalées dans le temps donc sur plusieurs budgets annuels. Mais à terme lorsque tous les bâtiments auront été rénovés, ces subventions pourront être annulées des budgets annuels.

Nettement moins de travail administratif par les services des pouvoirs subsidiant permettront un plus grand contrôle sur la qualité des travaux et l'accès à des économies d'énergie et donc financière importantes pour chaque commune.

Les réductions d'émissions de CO2 pourront être comptabilisées dans les 5 à 6 ans à venir. Il s'agit, bien entendu, de convaincre les pouvoirs subsidiant ; d'accepter des dossiers de demande de subvention pour plusieurs bâtiments. Le critère unique pour obtenir ces subventions seraient l'abandon des énergies fossiles.

LES INTÉRÊTS DE CES CHANTIERS GROUPÉS DES BÂTIMENTS POUR LES COMMUNES

Un embellissement de tous les bâtiments publics

- Un renforcement de la vie communautaire
- Une activation économique importante du secteur de la rénovation et donc des créations d'emplois.
- Une annulation des augmentations continues des factures d'énergie pour les communes et donc une amélioration générale pour toutes les communes participantes qui pourront consacrer une part de leur budget non pas à éponger leur déficit mais à investir dans d'autres projets utiles pour leurs citoyens.

Cette nouvelle méthode du financement requière donc un accord avec cette approche des dossiers de subventions avec les pouvoirs subsidiant.

¹ Hambye Caroline " Analyse Entrées – sorties – modèles multiplicateurs Linkage, Working Paper – Bureau du Plan 12 décembre 2012